

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20231107-20231128DEL21-DE

20231128DEL21
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

ADHESION DE LA COMMUNE A LA
CENTRALE D'ACHAT MOBILITE
ELECTRIQUE DE LA REGION HAUTS
DE FRANCE

DELIBERATION :

Publiée le 7 décembre 2023

Rendue exécutoire le 7 décembre
2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 8
décembre 2023

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 7 décembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 16 novembre 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLIE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoit OERLEMANS, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La Métropole Européenne de LILLE exerce de plein droit, la compétence dévolue aux Autorités Organisatrices de Mobilité en matière d'aménagement et d'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques sur le domaine public.

Une première phase d'aménagement a permis d'équiper les communes de moins de 5.000 habitants de son territoire, de bornes de recharges.

En cohérence avec les objectifs du Plan Mobilité et du Plan Climat Air Energie Territorial, la MEL met en œuvre une nouvelle feuille de route en matière d'électromobilité dont le déploiement d'infrastructures de recharges sur l'espace public, via une concession de service.

De surcroît, la loi d'Orientation des Mobilités a introduit les obligations d'équipement des parkings de plus de 20 places adossées à des bâtiments et équipements privés. Cela concerne notamment les aires de stationnement affectés à un équipements communal, qui relève de notre responsabilité.

Aux fins de répondre à cette prérogative, il est proposé aux communes de s'appuyer sur la centrale d'achat pilotée par la Région Haut-de-France.

Les marchés couvrent l'achat et la pose de dispositifs de recharge, leur maintenance et leur exploitation.

Les services de la Région ont entamé le renouvellement de ces marchés en lien avec 21 collectivités dont la MEL et il est prévu dans le cadre de l'évolution des statuts de la centrale d'achat, de proposer que de nouveaux acteurs (bailleurs, aménageurs, grands équipements ouverts au publics), dont les communes puissent l'intégrer dès le 1^{er} janvier 2024.

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20231107-20231128DEL21-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 21

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Adhésion à la centrale d'achat « mobilité électrique » – P.2 SUITE

Considérant les obligations qui nous incombent en termes d'aménagement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur l'espace public et les coûts engendrés ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la commune à la centrale d'achat « Mobilité Electrique » de la Région Haut-de-France.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents inhérents à cette adhésion.

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

